

MME Josiane DUPONT
2 allée de la Lavande
06000 NICE

INFORMATIONS

 **Etablissement**

 **Année scolaire**

2020 - 2021

VOUS CONTACTER

 **Par courriel**

 **Par courrier**

Je vous informe qu'après examen du dossier de demande de bourse de collège concernant :

-
-

et compte tenu des éléments figurant sur votre avis d'impôt sur le revenu :

- revenu fiscal de référence: €
- nombre d'enfants mineurs ou handicapés:
- nombre d'enfants majeurs et célibataires :
- nombre de points de charge : (plafonné à 8)
- plafond de ressources applicable :

une bourse de collège d'un montant annuel de € par élève vous est attribuée au titre de l'année scolaire **2020 - 2021** (soit € par élève et par trimestre).

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

A NICE, le
Le chef d'établissement,

Pour votre information :

- a) En cas d'erreur dans les données ci-dessus indiquées, je vous prie de bien vouloir m'en informer le plus rapidement possible.
- b) Si vous contestez cette décision, vous pouvez former dans les deux mois de sa notification :
 - soit un recours administratif que vous m'adresserez. A compter de la notification de la réponse à ce recours, vous disposerez d'un délai de deux mois pour vous pourvoir devant le tribunal administratif. Ce délai est porté à quatre mois à compter de l'introduction du recours administratif, si ce dernier est resté sans réponse.
 - soit un recours contentieux par courrier devant le tribunal administratif. Vous pouvez aussi saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télécourcs citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr